

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 25151 Numéro SIREN : 310 710 223 Nom ou dénomination : ALTIS

Ce dépôt a été enregistré le 09/01/2020 sous le numéro de dépôt 1584



20200015842018

DATE DEPOT : 09/01/2020

N° DE DEPOT : 1584

N° GESTION : 2013B25151

N° SIREN : 310710223

DENOMINATION : ALTIS

ADRESSE : 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris

MILLESIME : 2018

.

ALTIS

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 373 440 euros

Siège social : 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris

310 710 223 – R.C.S. PARIS

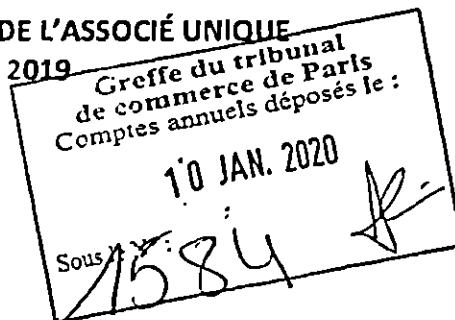
(Ci-Après « la Société »)

* *
*

DÉCISIONS ORDINAIRES ANNUELLES DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

EN DATE DU 19 JUIN 2019

Procès-verbal



Le dix-neuf Juin deux mille dix-neuf, à 8 heures,

La soussignée :

SOCIETE POUR LE FINANCEMENT ET LE DEVELOPPEMENT EN EUROPE DU SUD – SOFIDES, Société par actions simplifiée au capital de 10 836 838 euros, dont le siège social est 24, rue Auguste Chabrières 75015 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 381 781 608 représentée par Monsieur Jérôme LAXALT.

Agissant en qualité d'Associé unique de la Société ALTIS - Société par Actions Simplifiée au capital de 2 373 440 euros dont le siège social est 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 310 710 223.

L'associée unique s'est rendue au siège social de la Société, sur la convocation du Président de la société faite conformément aux stipulations des statuts, pour délibérer sur l'ordre du jour ci-après relaté :

- Présentation du rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus au Président,
- Conventions visées par l'article L 227-10 et suivants du Code de Commerce,
- Expirations des mandats des Commissaires aux Comptes Titulaire et Suppléant,
- Modification de l'article 18 des statuts,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Augmentation de capital réservée aux salariés dans les conditions prévues aux articles L3332-18 et suivantes du code du travail, conformément à l'article L225-129-6 du code de commerce,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour les formalités.

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- La copie de la lettre adressée par le Président,
- La copie de la lettre recommandée avec accusé de réception adressé au Commissaire aux comptes,

- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice social clos le 31 décembre 2018,
- Le rapport de gestion du Président,
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- Le texte des résolutions soumises à l'associé unique,
- Un exemplaire des statuts.

Après avoir constaté que la Société CFCA Expert, Commissaire aux Comptes, dûment convoqué est absent et excusé.

Le Président déclare que les documents et renseignements devant être mis à disposition de l'associé unique en application des dispositions légales et réglementaires ont été dûment mis à sa disposition.

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes, et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve le rapport de gestion, l'inventaire et les comptes de l'exercice tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'associé unique donne en conséquence au Président et au Commissaire aux Comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique prend acte des conventions conclues par la Société et relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, qui seront mentionnées sur le registre des décisions de l'associé unique.

TROISIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice soit 32.961.105 euros de la manière suivante :

ORIGINE

Résultat de l'exercice	32 961 105,00 euros
------------------------	---------------------

AFFECTATION

Au compte report à Nouveau	3 829 631,23 euros
Au compte « Autres Réserves »	29 131 473,77 euros

TOTAL	32 961 105,00 euros	32 961 105,00 euros
--------------	----------------------------	----------------------------

Compte tenu de cette affectation le montant du compte Report à Nouveau s'élèvera à la somme de 0 euro.

L'associé unique reconnaît en outre qu'il lui a été rappelé qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique prend acte de l'arrivée du terme du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire la Société CFCA Expert.

Elle décide de renouveler en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire la Société CFCA Expert, dont le siège social est 8, Rue Faraday – 64140 BILLIERE, à compter de la présente assemblée, et ce pour une durée de 6 exercices expirant avec l'assemblée appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

L'associé unique constate que le mandat du Commissaire aux Comptes Suppléant, la société CBP AUOIT arrive à expiration et décide, conformément aux nouvelles dispositions de l'article L.823-1 du code de commerce introduite par la loi sapin II, de ne pas le renouveler.

CINQUIEME RESOLUTION

L'associé unique, après lecture du rapport de gestion, approuve la modification statutaire relative à l'article 18 des statuts de la Société.

En conséquence de ce qui précède, la nouvelle rédaction de l'article 18 des statuts, sera modifié comme suit :

ARTICLE 18 – COMMISSAIRES AUX COMPTES

« Un ou plusieurs Commissaires aux comptes titulaires sont nommés et exercent leur mission de contrôle conformément aux dispositions du code de commerce. »

Conformément à l'article L 823-1, I-al.2 du Code de commerce, la désignation d'un ou plusieurs commissaires suppléants appelés à remplacer les titulaires en cas de refus, d'empêchement, de démission ou de décès de ces derniers n'est obligatoire que lorsque le commissaire aux comptes est une personne physique ou une société unipersonnelle. »

SIXIEME RESOLUTION

L'Associé Unique après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide en application des dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce, dans le cadre de la consultation triennale de l'associé prévue par ce texte, de statuer sur un projet d'augmentation de capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un Plan

d'Epargne Entreprise, d'un Plan d'Epargne Interentreprises ou d'un Plan d'Epargne pour la Retraite Collective (PERCO définis par les articles 3332-1 et suivants du Code du travail).

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, qui propose :

- de déléguer compétence au Président pour augmenter le capital social sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, d'un montant nominal maximal égal à 0,5 % du capital de la société au jour où le Président décidera d'utiliser la délégation ainsi conférée par l'associé unique, par émission d'actions nouvelles de numéraire destinées à être souscrites exclusivement par les salariés et/ou anciens salariés de la société et des sociétés et groupements qui lui sont liés au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce adhérents, d'un Plan d'Epargne Entreprise, d'un Plan d'Epargne Interentreprises ou d'un Plan d'Epargne pour la Retraite Collective (PERCO définis par les articles 3332-1 et suivants du Code du travail ;
- que le prix d'émission des actions serait fixé par le Président sous le contrôle du Commissaire aux comptes, en conformité avec les règles applicables définies à l'article L 3332-20 du Code du Travail.
- Que l'Associé Unique confèrerait également tous pouvoirs au Président à l'effet de fixer les autres conditions relatives à l'émission des actions, notamment pour fixer les délais accordés pour l'exercice des droits, le délai de libération des actions qui ne saurait excéder trois ans, ainsi que le cas échéant, l'ancienneté des salariés exigée pour participer à l'opération, constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence des actions qui seront effectivement souscrites, procéder à toute modification des statuts en conséquence, accomplir directement ou par mandataire toute formalités et opérations nécessaires et, générale extraordinairement, faire le nécessaire pour rendre définitives la ou les augmentations de capital à réaliser en exécution de la délégation de compétence susvisée et en conformité avec la législation en vigueur,

Rejette cette proposition.

SEPTIEME RESOLUTION

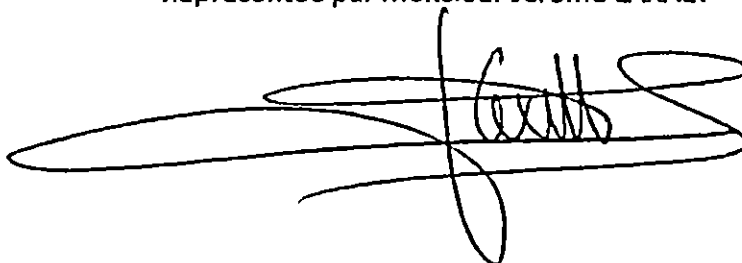
Tous pouvoirs sont donnés au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

L'ASSOCIE UNIQUE

SOFIDES

Représentée par Monsieur Jérôme LAXALT

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Laxalt', is written over a horizontal line.

Bilan actif

Les montants sont exprimés en milliers d'euros

BILAN-ACTIF	Exercice N		Exercice N-1	
	Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles				
Terrains	10 115	819	9 296	24 519
Constructions	13 984	7 949	6 034	33 462
Installations techniques, matériel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours	621			1 167
Avances et acomptes	0			41
TOTAL immobilisations corporelles	24 720	8 769	15 951	59 190
Autres participations	7 973	5 593	2 380	
Créances rattachées à des participations	10 791		10 791	1 572
Autres titres immobilisés	52		52	52
Prêts	1 247		1 247	1 268
Autres immobilisations financières	7 077		7 077	40 507
TOTAL Immobilisations financières	27 140	5 593	21 547	43 400
Total Actif Immobilisé (II)	51 860	14 362	37 498	102 589
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stock				
Avances et acomptes versés sur commandes	153		153	3
Clients et comptes rattachés	6 434	333	6 101	3 937
Autres créances	61 546		61 546	6 291
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	67 980	333	67 647	10 228
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	966		966	443
TOTAL Disponibilités	966		966	443
Charges constatées d'avance	166		166	143
TOTAL Actif circulant (III)	69 265	333	68 932	10 817
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (VI)				
Total Général (I à VI)	121 125	14 695	106 430	113 406

Bilan passif

Les montants sont exprimés en milliers d'euros

BILAN-PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (dont versé : 2 373)	2 373	2 373
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	9 243	9 243
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	237	237
Réserves statutaires ou contractuelles	35 000	35 000
Réserves réglementées (dont réserve des prov. fluctuation des cours :)		
Autres réserves (dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :)		
TOTAL Réserves	35 237	35 237
Report à nouveau	-3 830	-4 210
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	32 961	380
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	75 985	43 024
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques	549	2 877
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	549	2 877
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 441	10 907
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs :)	1 566	1 774
TOTAL Dettes financières	10 008	12 681
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 138	614
Dettes fiscales et sociales	1 365	1 042
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	181	52 969
Autres dettes	17 204	195
TOTAL Dettes d'exploitation	19 888	54 820
Produits constatés d'avance		5
TOTAL DETTES (IV)	29 896	67 506
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	106 430	113 406

Compte de résultat

Les montants sont exprimés en milliers d'euros

Compte de résultat	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	10 704		10 704	10 698
Chiffres d'affaires nets	10 704		10 704	10 698
Production stockée				
Production immobilisée				405
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			206	14
Autres produits				
Total des produits d'exploitation (I)			10 911	11 118
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			3 070	2 675
Impôts, taxes et versements assimilés			1 436	1 490
Salaires et traitements			56	56
Charges sociales			20	19
Dotations d'exploitation				
sur immobilisations			2 360	2 422
Dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions			137	156
Pour risques et charges : dotations aux provisions				55
Autres charges				
Total des charges d'exploitation (II)			7 079	6 874
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			3 832	4 244
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations			338	1 512
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			4	5
Reprises sur provisions et transferts de charges			2 380	713
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			2 722	2 230
Dotations financières aux amortissements et provisions				2 187
Intérêts et charges assimilées			156	912
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			156	3 099
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			2 566	-869
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			6 398	3 375

Compte de résultat (suite)

Les montants sont exprimés en milliers d'euros

Compte de résultat (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	43
Produits exceptionnels sur opérations en capital	77 760	437
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 646	338
Total des produits exceptionnels (VII)	80 406	818
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	23	450
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	40 553	491
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 032	2 872
Total des charges exceptionnelles (VIII)	41 607	3 813
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	38 799	-2 995
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	12 238	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	94 039	14 165
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	61 078	13 785
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	32 961	380

Note 1 : Faits marquants et événements postérieurs à la clôture

Faits marquants en 2018 :

Cession, à 100%, de l'immeuble d'AGEN à SODALIS 2, le 01/06/2018.

Le 31/12/2018, cession à SODALIS 2 des immeubles suivants :

- ARGELES SUR MER, à 100% ;
- CREYSSE, à 100% ;
- ELNE, à 100%
- HENDAYE, à 100%
- MOISSAC, partiellement ;
- PAMIER, partiellement ;
- ST LAURENT DE LA SALANQUE, partiellement.

Evènement postérieurs à la clôture :

Cession des titres de participation du Point de vente AGENTLAN à ITM ALIM Sud-Ouest le 20 mars 2019.

Note 2 : Principes et méthodes comptables

1. Principes généraux

ALTIS a été constituée sous la forme d'une Société par actions simplifiée.

Les états financiers ont été établis en conformité avec les principes généraux d'établissement et de présentation des comptes définis par le code de commerce et le règlement de l'ANC n°2014-03 du 05/06/2014 modifié par le règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016.

Les textes comptables relatifs à la définition, l'évaluation, la comptabilisation, l'amortissement et la dépréciation des actifs (C.R.C 2002-10, 2003-07 et 2004-06 complétés par les avis du Comité d'Urgence du C.N.C 2003-E et 2006-D) sont appliqués depuis le 1^{er} janvier 2005.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels et aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'exercice a une durée de 12 mois.

Sauf indication contraire, les informations chiffrées contenues dans cette annexe sont présentées en milliers d'euros.

Changement de règles et méthodes comptables

Au cours de l'exercice, aucun changement de méthode n'est intervenu, par conséquent les exercices sont comparables sans retraitement.

2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées, à l'actif du bilan, à leur coût d'acquisition.

Amortissements

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire ou dégressif sur les durées d'utilité prévisionnelles suivantes :

Frais d'établissement	Durée Moyenne 5 ans
Frais de recherche et développement	
Concessions, brevets, licences	1 à 7 ans
Droit au bail	Durée restante du bail
Fonds commercial	10 ans /-*
Surcoûts	10 ans
Autres immobilisations incorporelles	1 à 5 ans

* En application des dispositions de l'article 21-3 du PCG, nous avons estimé que nos fonds commerciaux n'ont pas de durée limitée et à ce titre, ils ne sont pas amortis.

Un amortissement dérogatoire, classé au bilan en provisions réglementées, est constaté en complément à chaque fois que les durées fiscales admises sont inférieures aux durées d'utilisation.

3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'acquisition incluant le prix d'achat, les frais accessoires et les frais d'acquisition comme préconisé dans la méthode de référence.

Cas particulier des malis techniques affectés en terrain

Pour les sociétés immobilières, la totalité des malis est affectée sur les terrains dans la mesure où l'emplacement est le principal élément constitutif de la valeur d'un point de vente et non pas la structure du bâtiment.

Amortissements

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire ou dégressif sur les durées d'utilité prévisionnelles suivantes :

	Durée Moyenne
Agencements des terrains	
Constructions	Selon composants
Agencements des constructions	10 à 15 ans
Installations techniques	3 à 20 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Matériel de bureau	4 à 10 ans
Matériel informatique	2 à 4 ans

Durée d'amortissement par composants :

- Composants identifiés au sein des actifs immobiliers correspondant à du 1^{er} œuvre :

Terrassement et infrastructures	25 ans linéaire
Gros œuvre, dallage et maçonnerie, réseaux	30 ans linéaire
Enterrés et sols	
Charpente	20 ans linéaire
Couverture	15 ans linéaire
Bardage et panneaux isolants	20 ans linéaire

- Composants identifiés au sein des actifs immobiliers correspondant à du 2nd œuvre :

Transformateur	10 ans linéaire
Menuiseries métalliques	15 ans linéaire
Détection et extinction incendie	10 ans linéaire
Électricité	10 ans linéaire
Plomberie et chauffage	10 ans linéaire
Cloisons et menuiserie bois	10 ans linéaire
Aménagement de décoration	10 ans linéaire
Couche de roulement voirie	10 ans linéaire

Un amortissement dérogatoire, classé au bilan en provisions réglementées, est constaté en complément à chaque fois que les durées fiscales admises sont inférieures aux durées d'utilisation.

Dépréciations

A la clôture de l'exercice, un test de dépréciation est réalisé pour les actifs détenus depuis au moins deux ans. Ce test consiste à comparer la valeur nette comptable de l'immeuble, terrain, et mali technique éventuel inclus, à sa valeur actuelle.

La valeur actuelle est déterminée selon les méthodes suivantes par ordre de priorité :

- Prix de cession inclus dans une promesse de vente ;
- Valeur déterminée par une société d'expertise immobilière au cours des trois dernières années ;
- Valeur de rendement déterminée en fonction des revenus générés par l'actif et de son taux de rendement attendu (entre 6 et 10%).

En cas de moins-value supérieure à deux ans de dotations aux amortissements, une dépréciation de l'actif est comptabilisée en priorité sur le mali technique de fusion, puis au prorata des valeurs nettes comptables du terrain et de la construction.

4. Immobilisations financières

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués au prix d'acquisition ou à la valeur d'entrée lorsqu'il s'agit d'une souscription au capital d'une (nouvelle) filiale.

Les frais d'acquisition des titres sont comptabilisés en immobilisations et sont rapportés en résultat de façon linéaire sur une durée 5 ans par la constitution de provisions réglementées.

Cas particulier des malis techniques affectés en titres:

A compter du 1er janvier 2016 et conformément aux règles comptables applicables au mali technique de fusion fixées par le règlement n° 2015-06 du 23 novembre 2015, modifiant le règlement n° 2014-03 de l'Autorité des normes comptables relatif au Plan comptable général, les malis de fusion sont affectés aux actifs sous-jacents. Certains ont été ainsi reclassés en titres de participation.

Créances rattachées aux participations et prêts

La rubrique « créances rattachées à des participations » comprend l'ensemble des créances financières détenues sur les sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation, que ces créances aient fait l'objet d'un accord prévoyant explicitement les échéances de remboursement ou qu'il s'agisse de montants inscrits en comptes courants susceptibles d'évoluer en fonction de la trésorerie des sociétés concernées.

La rubrique « prêts » est constituée des créances sur des sociétés ayant donné lieu à la mise en place d'un plan d'étalement de règlement des dus ou d'avances versées dans le cadre d'acquisitions de points de vente à venir.

Titres immobilisés

Il s'agit de titres que la société a l'intention de conserver durablement. Ils sont représentatifs de parts de capital ou de placements à long terme mais contrairement aux titres de participations leur détention n'est pas jugée utile à l'activité de la détentrice. Les titres immobilisés sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Dépréciation des actifs financiers

Les dépréciations des titres de participation sont déterminées par comparaison du coût d'acquisition figurant à l'actif du bilan et de la quote-part de capitaux propres détenus. Une dépréciation est dotée lorsque la valeur comptable des titres est supérieure à la quote-part de capitaux propres détenus. Elle varie d'année en année en fonction du résultat net dégagé par la filiale.

Les dépréciations des créances rattachées à des participations sont constatées à hauteur de la quote-part de capitaux propres négatifs détenus, le cas échéant.

En cas d'insuffisance des créances rattachées à des participations par rapport à la quote-part de capitaux propres négatifs détenus, un complément de dépréciation est doté selon l'ordre suivant : prêts, créances clients puis provision pour risques si besoin.

Il existe différentes exceptions au principe général de dépréciation des immobilisations financières :

- Filiales immobilières de moins de deux ans

La règle groupe veut qu'aucune provision ne soit comptabilisée sur les titres de sociétés immobilières avant un délai de deux ans sauf événements exceptionnels (arrêt de la filiale...).

- Sociétés disposant d'un patrimoine immobilier

Les capitaux propres des filiales disposant d'un patrimoine immobilier (en propre ou en crédit-bail) sont réévalués.

La valorisation de ces actifs immobiliers peut être fondée sur des expertises immobilières récentes ou estimée sur la base d'une valeur de rendement.

- La filiale possède un patrimoine immobilier en propre :

La situation nette réévaluée est obtenue en substituant à la valeur nette comptable des biens immobiliers (y compris l'éventuel mali technique affecté) leur valeur réelle. Une plus ou moins-value est ainsi dégagée.

- La filiale possède un patrimoine immobilier financé par crédit-bail :

Dans ce cas, il est tenu compte à l'actif de la valeur réelle des biens immobiliers et au passif de la dette financière correspondante à hauteur du capital restant dû majoré le cas échéant du prix de levée d'option et du droit au bail.

- Cas d'une société holding :

Les capitaux propres d'une société holding détenant des titres de sociétés immobilières sont réévalués de la même façon : les capitaux propres des filles sont réévalués comme indiqué ci-dessus et la valeur ainsi obtenue se substitue à la valeur nette comptable des titres de participation inscrite à l'actif du bilan de la mère.

Pour les filiales constituées sous forme de SNC, les statuts prévoient dans certaines conditions une affectation automatique des résultats (bénéfice ou perte). Dans ce cas, aucune dépréciation n'est comptabilisée même si les résultats de ces filiales sont fortement déficitaires.

5. Stocks

Néant.

6. Clients et comptes rattachés

Les créances sont inscrites pour leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée pour les clients représentant des risques de non recouvrement.

7. Trésorerie

Les valeurs mobilières de placement ont été valorisées à leur coût d'acquisition, ou à leur valeur économique si cette dernière lui est inférieure. Les moins-values potentielles font l'objet de provisions.

8. Provisions

Une provision est constatée en présence d'une obligation devant engendrer une sortie de ressources au bénéfice d'un tiers, sans contrepartie équivalente attendue de celui-ci. L'obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel, ou être implicite.

9. Fiscalité

TVA

La société n'a pas opté pour le régime de consolidation de recouvrement de TVA constitué par ITM Entreprises.

Impôts sur les bénéfices

L'impôt comptabilisé correspond à l'impôt exigible. Aucun impôt différé n'est comptabilisé.

Depuis le 1er janvier 2013, la société fait partie du Groupe Fiscal constitué par la Société Civile des Mousquetaires en application de l'Article 223-A et suivant du Code Général des Impôts.

La convention signée prévoit la disposition suivante "La centralisation des impôts sur la Société Mère ne devant ni léser, ni avantager les Sociétés Filiales, il a été décidé d'organiser les relations entre la Société Mère et les Sociétés Filiales de telle sorte que ces dernières se trouvent dans une situation comparable à celle qui aurait été la leur si elles étaient restées imposées séparément."

Un avenant à la convention d'intégration, entré en application sur l'exercice 2016, a toutefois introduit une dérogation temporaire aux principes généraux et réalloue aux filiales ayant bénéficié d'un abandon ou d'une subvention à caractère financier, la part de l'économie d'impôt réalisée par le groupe fiscal sur la neutralisation de cet abandon, plafonné à hauteur de l'impôt dû par chaque fille concernée. En cas de déneutralisation ultérieure au sein de l'intégration, cette réallocation partielle du boni d'intégration devra être restituée par la fille.

CICE et autres crédits d'impôts

L'entreprise bénéficie du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi calculé conformément à l'article 244 quater C du CGI aux taux de 6 %. Ce montant est comptabilisé au crédit d'un sous-compte dédié du compte 64 " Charges de personnel ".

10. Engagements hors bilan

Néant.

11. Autres informations

Les comptes de la société ALTIS sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale au sein de la société S.A.S. Les Mousquelaires, dont l'établissement principal est 1 Allée Des Mousquetaires 91070 Bondoufle, immatriculée au RCS Paris sous le numéro 789 169 323.

Note 3 : Notes sur le bilan

1. Immobilisations incorporelles

Variation des valeurs brutes

Néant

Variation des amortissements et dépréciations

Néant

2. Immobilisations corporelles

Variation des valeurs brutes

Données en k€	Montant au 31/12/2017	Acquisitions	Sorties et Autres flux	Montant au 31/12/2018
Terrains (dont mali techniques) et agencements des terrains	25 886	0	-15 771	10 115
Constructions	48 966	974	-40 085	9 854
Constructions sur sol d'autrui	4 130			4 130
Installations et agencements	41		-41	
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	96		-96	
Immobilisations corporelles en cours	1 167	33	-579	621
Avances et acomptes corporels	41		-41	0
Total	80 326	1 007	-56 613	24 720

Cession à SODALIS 2 de 8 immeubles.

Variation des amortissements et dépréciations

Données en k€	Montant au 31/12/2017	Acquisitions	Reprises Autres flux	Montant au 31/12/2018
Terrains et agencements	1 367	189	-736	819
Constructions	18 032	2 737	-14 597	6 172
Constructions sur sol d'autrui	1 600	177		1 777
Installations et agencements	41		-41	
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	96		-96	
Total	21 137	3 102	-15 470	8 769

3. Immobilisations financières

Variation des immobilisations financières

Données en k€	Montant au 31/12/2017	Acquisitions	Sorties Autres flux	Montant au 31/12/2018
Titres de participation	7 973			7 973
Créances rattachées à des participations	1 550	9 206		10 756
Intérêts sur créances rattachées	23	13		36
Autres titres immobilisés	52			52
Prêts	1 268		-21	1 247
Dépôts et cautionnements				
Autres immobilisations financières	40 507		-33 430	7 077
Total	51 373	9 219	-33 451	27 140

Dépréciations des immobilisations financières

Données en k€	Montant au 31/12/2017	Dotations	Reprises Autres flux	Montant au 31/12/2018
Titres de participation	7 973		-2 380	5 593
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total	7 973			5 593

Échéances des créances financières

Données en k€	Montant au 31/12/2018	Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an
Créances rattachées à des participations	10 756	10 756	
Prêts	1 247	123	1 124
Autres immobilisations financières	6 775	6 775	
Total	18 777	17 654	1 124

4. Actif circulant

Échéances des créances d'exploitation

Données en k€	Montant au 31/12/2018	Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an
Clients et comptes rattachés	6 434	6 434	
Personnel et comptes rattachés			
Etat, autres collectivités	133	133	
Groupe et Associés			
Autres débiteurs	61 546	61 546	
Total	68 113	68 113	

Les autres débiteurs sont constitués principalement de la créance sur la cession des 8 sites à SODALIS 2 (60 936k€).

Dépréciations des créances d'exploitation

Données en k€	Montant au 31/12/2017	Dotations	Reprises Autres flux	Montant au 31/12/2018
Clients et comptes rattachés	401	137	-205	333
Autres créances				
Total	401	137	-205	333

Produits à recevoir inclus dans les créances d'exploitation

Données en k€	Montant au 31/12/2018
Avances et acomptes versés sur commandes	153
Avoir à recevoir	54
Facture à établir	3 794
Autres produits à recevoir	424
Personnel et comptes rattachés	
État et autres collectivités publiques	58
Total	4 483

5. Trésorerie

Données en k€	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Disponibilités	966	443
VMP		
Total	966	443

6. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance de 166 k€ sont principalement composées de :

Données en k€	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Assurance Immeuble SECOIA	8		
Loyer BAC LOCIMA	41		
Assurance Dommage Ouvrage	116		
Total	166		

7. Ecarts de conversion - Actif

Néant.

8. Capitaux propres

Le capital social est constitué de 118 672 actions ordinaires d'une valeur nominale de 20 euros au 31 décembre 2018.

La société est contrôlée directement à hauteur de 100 % par la société SOFIDES.

Les capitaux propres ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

Données en k€	Montant au 31/12/2017	Affectation résultat2017	Résultat 2018	Autres variations	Montant au 31/12/2018
Capital social	2 373				2 373
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	9 243				9 243
Écarts de réévaluation					
Réserve légale	237				237
Réserve statutaire	35 000				35 000
Autres réserves					
Report à nouveau	-4 210	380			-3 830
Résultat de l'exercice	380	-380	32 961		32 961
Total	43 024	0	32 961		75 985

9. Subvention d'investissement

Néant.

10. Provisions

Provisions réglementées

Néant.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

Données en k€	Montant au 31/12/2017	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montant au 31/12/2018
Provisions pour litiges					
Provisions pour garanties données aux clients					
Provisions pour pertes sur marché à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Provisions pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Provisions pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
Autres provisions pour risques et charges	2 877	289		-2 617	549
Total	2 877	289		-2 617	549

Dont dotations et reprises d'exploitations

Dont dotations et reprises financières

Dont dotations et reprises exceptionnelles 289 -2 617

11. Dettes

Dettes financières

Echéances des dettes

Données en k€	Montant au 31/12/2018	Echéance à moins d'un an	Echéance comprise entre un et cinq ans	Echéance supérieure à 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts auprès des établissements de crédit	8 441	2 491	5 951	
Dépôt et cautionnement	1 566			1 566
Dettes rattachées à des participations				
Autres dettes financières				
Découverts bancaires				
Total	10 008	2 491	5 951	1 566

Pour l'élaboration du tableau ci-dessus il a été considéré que les dettes financières avec les entreprises liées qui figurent sous la rubrique "Emprunts et dettes financières divers" étaient à moins d'un an dans tous les cas où il n'existe pas d'accord relatif aux dates de remboursement.

Autres dettes

Echéances des dettes

Données en k€	Montant au 31/12/2018	Echéance à moins d'un an	Echéance comprise entre un et cinq ans	Echéance supérieure à 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 138	1 138		
Dettes groupe	12 233	12 233		
Dettes fiscales et sociales	1 365	1 365		
Dettes sur immobilisations	181	181		
Autres dettes	4 971	4 971		
Total	19 888	19 888		

Les dettes groupe sont constituées principalement du compte courant d'intégration fiscale pour 12 233 k€.

Les autres dettes sont constituées principalement du Compte Courant à AGENTLAN qui a été repris à ITM Participations par ALTIS.

Charges à payer dans les dettes

Données en k€	Montant au 31/12/2018
Emprunts et dettes financières	23
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	695
Dettes fiscales et sociales	
Etat charges à payer	251
Autres dettes	
Total	969

Note 4 : Notes sur le compte de résultat

1. Résultat d'exploitation

Analyse du chiffre d'affaires par nature

Données en k€	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Prestations de services	7 166	8 226
Refacturations	3 539	2 472
Total	10 704	10 698

Analyse des autres achats et charges externes

Les charges d'exploitation sont composées entre autres

Données en k€	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Autres achats		-405
Sous-traitance		
Crédit-bail, locations et charges de copropriété	-2 442	-1 394
Entretiens et réparations	-11	-365
Assurances	-44	-43
Etudes, recherches et documentations	-60	0
Personnel extérieur à l'entreprise		
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	-472	-425
Publicité, publication et relations publiques		
Transports		
Déplacements		
Frais postaux et de télécommunications		
Services bancaires	-12	-11
Divers	-31	-31
Total	-3 070	-2 675

2. Résultat financier

Données en k€	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Produits de participation (dividendes)		
Résultat des SNC (bénéfices)	0	0
Produits des créances de l'actif immobilisé	338	1 512
Autres intérêts et produits assimilés	4	5
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 380	713
Total Produits financiers	2 722	2 230
Intérêts	-156	-200
Abandon de créances et subventions consenties		
Résultat des SNC (pertes)		
Dotations financières aux amortissements et provisions		-2 187
Autres charges financières		-712
Total Charges financières	-156	-3 099
Total	2 566	-869

Les reprises de provisions financières de 2 380 milliers d'euros correspondent aux reprises des provisions sur titres du PDV AGENTLAN.

3. Résultat exceptionnel

Données en k€	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Produits de cessions de titres		
Abandons de créances		
Produits divers	0	43
Produits des cessions d'actifs	77 760	437
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 646	338
Total Produits exceptionnels	80 406	818
Amendes et pénalités	-2	-62
Abandons de créances	-19	-4
Charges diverses exceptionnelles	-2	-384
Valeur nette comptable des titres cédés	-40 553	-491
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-1 032	-2 872
Total Charges exceptionnelles	-41 607	-3 813
Total	38 799	-2 995

Les Produits de cession correspondent à la vente à SODALIS 2 de 8 immeubles.

4. Fiscalité

Situation fiscale latente

K€	31/12/2017		Variation		31/12/2018	
	Base	Impôt	Base	Impôt	Base	Impôt
Subvention d'investissement						
Contribution Sociale de Solidarité des Stés						
Provisions non déductibles	154		-17		137	
Ecart de valeur liquidative sur OPCVM						
Autres différences temporaires						
Décalages certains ou éventuels	154		-17		137	
Déficits reportables	7 110		-7 110		0	
Moins-values LT						

IMPÔT EXIGIBLE	OUVERTURE	CLÔTURE
K€	2017	2018
Crédit d'impôts		
Impôt au taux normal de 33,1 /3%		12 236
Impôt au taux réduit		
IMPÔT EXIGIBLE (analyse par taux)		12 236
Impôt sur le résultat courant		1 382
Impôt sur résultat exceptionnel		10 855
IMPÔT EXIGIBLE (analyse par nature)		12 236

Note 5 : Autres informations

1. CICE

Le CICE au titre de l'année 2018 s'élève à 3 377€.

2. Effectif

La moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre est de :

	2018	2017
Cadres		
Agents de Maitrise		
Employés	2	2
Ouvriers		
Total	2	2

3. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes figurant au compte de résultat pour l'année 2018 d'un montant total HT s'élève à 28 k€

Cabinet	Certification des comptes	Autres missions
CFGAExpert	27 999,99€	

4. Rémunération des dirigeants

Néant.

5. Transactions effectuées avec les parties liées

Aucune information n'est donnée au titre des transactions conclues avec des parties liées dans la mesure où ces transactions ont été conclues à des conditions normales de marché.

6. Engagements hors bilan

Néant.

Annexe : Tableau des filiales et participations

TITRES DETENUS EN PLEINE PROPRIETE

Raison sociale	% de part.	En euros		En K euros			
		Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Prêts et avances consentis non encore remboursés	Capitaux propres	Chiffres d'affaire	Résultat
Filiales (plus de 50%)							
APPY	100%	1 073	0	2 294	-381	85	-271
AGENTLAN	100%	6 900	2 380	8 462	459	55 864	-1 319
Participations (10 à 50%)							
Points de Vente >10%							



CFCAExpert
Comptable - Audit - Conseil

Experts,
au service des entreprises et des particuliers

8 rue Faraday
Zone de la Tinière - 64140 BILLERE
Tél. 05 59 72 13 60 - Fax 05 59 32 91 60
accueil@cfcexpert.fr
www.cfcexpert.fr

SAS ALTIS

24 rue Auguste Chabrières
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Ce rapport contient 30 pages

SAS ALTIS

Siège social : 24 rue Auguste Chabrières 75015 PARIS

Capital social : € 2 373 440

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'associé unique,

1 Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ALTIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Fondement de l'opinion

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère

approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé sur la situation financière et les comptes annuels.

5 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6 Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

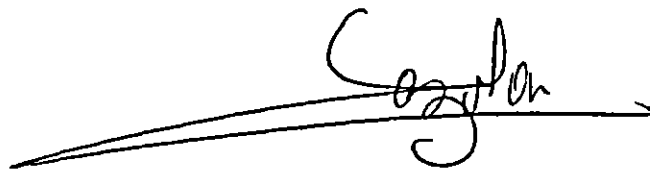
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BILLERE, le 24 mai 2019

Pour la SARL CFCAExpert,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Cazaban', is written over a horizontal line.

Francis CAZABAN
Commissaire aux comptes

Bilan actif

Les montants sont exprimés en milliers d'euros

BILAN-ACTIF	Exercice N		Exercice N-1	
	Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL Immobilisations incorporelles				
Terrains	10 115	819	9 296	24 519
Constructions	13 984	7 949	6 034	33 462
Installations techniques, matériel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours	621		621	1 167
Avances et acomptes	0		0	41
TOTAL Immobilisations corporelles	24 720	8 769	15 951	59 190
Autres participations	7 973	5 593	2 380	
Créances rattachées à des participations	10 791		10 791	1 572
Autres titres immobilisés	52		52	52
Prêts	1 247		1 247	1 268
Autres immobilisations financières	7 077		7 077	40 507
TOTAL Immobilisations financières	27 140	5 593	21 547	43 400
Total Actif Immobilisé (II)	51 860	14 362	37 498	102 589
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stock				
Avances et acomptes versés sur commandes	153		153	3
Clients et comptes rattachés	6 434	333	6 101	3 937
Autres créances	61 546		61 546	6 291
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	67 980	333	67 647	10 228
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	966		966	443
TOTAL Disponibilités	966		966	443
Charges constatées d'avance	166		166	143
TOTAL Actif circulant (III)	69 265	333	68 932	10 817
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (VI)				
Total Général (I à VI)	121 125	14 695	106 430	113 406



CFCAExpert
Comptable Audit Conseil
8 rue Faraday
64140 Billère
05 59 72 13 60
www.cfcaexpert.fr

Bilan passif

Les montants sont exprimés en milliers d'euros

BILAN-PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (dont versé : 2 373)	2 373	2 373
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	9 243	9 243
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	237	237
Réserves statutaires ou contractuelles	35 000	35 000
Réserves réglementées (dont réserve des prov. fluctuation des cours :)		
Autres réserves (dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :)		
TOTAL Réserves	35 237	35 237
Report à nouveau	-3 830	-4 210
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	32 961	380
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	75 985	43 024
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques	549	2 877
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	549	2 877
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 441	10 907
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs :)	1 566	1 774
TOTAL Dettes financières	10 008	12 681
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 138	614
Dettes fiscales et sociales	1 365	1 042
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	181	52 969
Autres dettes	17 204	195
TOTAL Dettes d'exploitation	19 888	54 820
Produits constatés d'avance		5
TOTAL DETTES (IV)	29 896	67 506
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	106 430	113 406

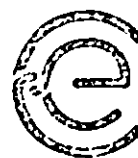


CFCAExpert
Comptable Audit Conseil
8 rue Faraday
64140 Bèze
05 59 72 13 60
www.cfcaexpert.fr

Compte de résultat

Les montants sont exprimés en milliers d'euros

Compte de résultat	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	10 704		10 704	10 698
Chiffres d'affaires nets	10 704		10 704	10 698
Production stockée				
Production immobilisée				405
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			206	14
Autres produits				
Total des produits d'exploitation (I)			10 911	11 118
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			3 070	2 675
Impôts, taxes et versements assimilés			1 436	1 490
Salaires et traitements			56	56
Charges sociales			20	19
Dotations d'exploitation				
sur Immobilisations			2 360	2 422
Dotations aux amortissements				
Dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions			137	156
Pour risques et charges : dotations aux provisions				55
Autres charges				
Total des charges d'exploitation (II)			7 079	6 874
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			3 832	4 244
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations			338	1 512
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			4	5
Reprises sur provisions et transferts de charges			2 380	713
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			2 722	2 230
Dotations financières aux amortissements et provisions				2 187
Intérêts et charges assimilées			156	912
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			156	3 099
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			2 566	-869
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			6 398	3 375



Compte de résultat (suite)

Les montants sont exprimés en milliers d'euros

Compte de résultat (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	43
Produits exceptionnels sur opérations en capital	77 760	437
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 646	338
Total des produits exceptionnels (VII)	80 406	818
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	23	450
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	40 553	491
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 032	2 872
Total des charges exceptionnelles (VIII)	41 607	3 813
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	38 799	-2 995
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	12 236	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	94 039	14 165
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	61 078	13 785
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	32 961	380



ALTIS
N° Siren 310710223
24 RUE AUGUSTE CHABRIERES 75015 PARIS

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2018



CFCAExpert
Comptable Audit Conseil
8 rue Faraday
64140 Billère
05 59 72 13 60
www.cfcaexpert.fr

Note 1 : Faits marquants et événements postérieurs à la clôture

Faits marquants en 2018 :

Cession, à 100%, de l'immeuble d'AGEN à SODALIS 2, le 01/06/2018.

Le 31/12/2018, cession à SODALIS 2 des immeubles suivants :

- ARGELES SUR MER, à 100% ;
- CREYSSE, à 100% ;
- ELNE, à 100%
- HENDAYE, à 100%
- MOISSAC, partiellement ;
- PAMIRS, partiellement ;
- ST LAURENT DE LA SALANQUE, partiellement.

Evènement postérieurs à la clôture :

Cession des titres de participation du Point de vente AGENTLAN à ITM ALIM Sud-Ouest le 20 mars 2019.

Note 2 : Principes et méthodes comptables

1. Principes généraux

ALTIS a été constituée sous la forme d'une Société par actions simplifiée.

Les états financiers ont été établis en conformité avec les principes généraux d'établissement et de présentation des comptes définis par le code de commerce et le règlement de l'ANC n°2014-03 du 05/06/2014 modifié par le règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016.

Les textes comptables relatifs à la définition, l'évaluation, la comptabilisation, l'amortissement et la dépréciation des actifs (C.R.C 2002-10, 2003-07 et 2004-06 complétés par les avis du Comité d'Urgence du C.N.C 2003-E et 2006-D) sont appliqués depuis le 1^{er} janvier 2005.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels et aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'exercice a une durée de 12 mois.

Sauf indication contraire, les informations chiffrées contenues dans cette annexe sont présentées en milliers d'euros.



Changement de règles et méthodes comptables

Au cours de l'exercice, aucun changement de méthode n'est intervenu, par conséquent les exercices sont comparables sans retraitement.

2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées, à l'actif du bilan, à leur coût d'acquisition.

Amortissements

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire ou dégressif sur les durées d'utilité prévisionnelles suivantes :

	Durée Moyenne
Frais d'établissement	5 ans
Frais de recherche et développement	
Concessions, brevets, licences	1 à 7 ans
Droit au bail	Durée restante du bail
Fonds commercial	10 ans /-*
Surcoûts	10 ans
Autres immobilisations incorporelles	1 à 5 ans

* En application des dispositions de l'article 21-3 du PCG, nous avons estimé que nos fonds commerciaux n'ont pas de durée limitée et à ce titre, ils ne sont pas amortis.

Un amortissement dérogatoire, classé au bilan en provisions réglementées, est constaté en complément à chaque fois que les durées fiscales admises sont inférieures aux durées d'utilisation.

3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'acquisition incluant le prix d'achat, les frais accessoires et les frais d'acquisition comme préconisé dans la méthode de référence.

Cas particulier des malis techniques affectés en terrain

Pour les sociétés immobilières, la totalité des malis est affectée sur les terrains dans la mesure où l'emplacement est le principal élément constitutif de la valeur d'un point de vente et non pas la structure du bâtiment.

Amortissements

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire ou dégressif sur les durées d'utilité prévisionnelles suivantes :



	Durée Moyenne
Agencements des terrains	
Constructions	Selon composants
Agencements des constructions	10 à 15 ans
Installations techniques	3 à 20 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Matériel de bureau	4 à 10 ans
Matériel informatique	2 à 4 ans

Durée d'amortissement par composants :

- Composants identifiés au sein des actifs immobiliers correspondant à du 1^{er} œuvre :

Terrassement et infrastructures	25 ans linéaire
Gros œuvre, dallage et maçonnerie, réseaux	30 ans linéaire
Enterrés et sols	
Charpente	20 ans linéaire
Couverture	15 ans linéaire
Bardage et panneaux isolants	20 ans linéaire

- Composants identifiés au sein des actifs immobiliers correspondant à du 2nd œuvre :

Transformateur	10 ans linéaire
Menuiseries métalliques	15 ans linéaire
Détection et extinction incendie	10 ans linéaire
Électricité	10 ans linéaire
Plomberie et chauffage	10 ans linéaire
Cloisons et menuiserie bois	10 ans linéaire
Aménagement de décoration	10 ans linéaire
Couche de roulement voirie	10 ans linéaire

Un amortissement dérogatoire, classé au bilan en provisions réglementées, est constaté en complément à chaque fois que les durées fiscales admises sont inférieures aux durées d'utilisation.

Dépréciations

A la clôture de l'exercice, un test de dépréciation est réalisé pour les actifs détenus depuis au moins deux ans. Ce test consiste à comparer la valeur nette comptable de l'immeuble, terrain, et mali technique éventuel inclus, à sa valeur actuelle.

La valeur actuelle est déterminée selon les méthodes suivantes par ordre de priorité :

- Prix de cession inclus dans une promesse de vente ;
- Valeur déterminée par une société d'expertise immobilière au cours des trois dernières années ;
- Valeur de rendement déterminée en fonction des revenus générés par l'actif et de son taux de rendement attendu (entre 6 et 10%).



En cas de moins-value supérieure à deux ans de dotations aux amortissements, une dépréciation de l'actif est comptabilisée en priorité sur le mali technique de fusion, puis au prorata des valeurs nettes comptables du terrain et de la construction.

4. Immobilisations financières

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués au prix d'acquisition ou à la valeur d'entrée lorsqu'il s'agit d'une souscription au capital d'une (nouvelle) filiale.

Les frais d'acquisition des titres sont comptabilisés en immobilisations et sont rapportés en résultat de façon linéaire sur une durée 5 ans par la constitution de provisions réglementées.

Cas particulier des malis techniques affectés en titres:

A compter du 1er janvier 2016 et conformément aux règles comptables applicables au mali technique de fusion fixées par le règlement n° 2015-06 du 23 novembre 2015, modifiant le règlement n° 2014-03 de l'Autorité des normes comptables relatif au Plan comptable général, les malis de fusion sont affectés aux actifs sous-jacents. Certains ont été ainsi reclassés en titres de participation.

Créances rattachées aux participations et prêts

La rubrique « créances rattachées à des participations » comprend l'ensemble des créances financières détenues sur les sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation, que ces créances aient fait l'objet d'un accord prévoyant explicitement les échéances de remboursement ou qu'il s'agisse de montants inscrits en comptes courants susceptibles d'évoluer en fonction de la trésorerie des sociétés concernées.

La rubrique « prêts » est constituée des créances sur des sociétés ayant donné lieu à la mise en place d'un plan d'étalement de règlement des dus ou d'avances versées dans le cadre d'acquisitions de points de vente à venir.

Titres immobilisés

Il s'agit de titres que la société a l'intention de conserver durablement. Ils sont représentatifs de parts de capital ou de placements à long terme mais contrairement aux titres de participations leur détention n'est pas jugée utile à l'activité de la détentrice. Les titres immobilisés sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Dépréciation des actifs financiers

Les dépréciations des titres de participation sont déterminées par comparaison du coût d'acquisition figurant à l'actif du bilan et de la quote-part de capitaux propres détenus. Une dépréciation est dotée lorsque la valeur comptable des titres est supérieure à la quote-part de capitaux propres détenus. Elle varie d'année en année en fonction du résultat net dégagé par la filiale.

Les dépréciations des créances rattachées à des participations sont constatées à hauteur de la quote-part de capitaux propres négatifs détenus, le cas échéant.



En cas d'insuffisance des créances rattachées à des participations par rapport à la quote-part de capitaux propres négatifs détenus, un complément de dépréciation est doté selon l'ordre suivant : prêts, créances clients puis provision pour risques si besoin.

Il existe différentes exceptions au principe général de dépréciation des immobilisations financières :

- Filiales immobilières de moins de deux ans

La règle groupe veut qu'aucune provision ne soit comptabilisée sur les titres de sociétés immobilières avant un délai de deux ans sauf événements exceptionnels (arrêt de la filiale...).

- Sociétés disposant d'un patrimoine immobilier

Les capitaux propres des filiales disposant d'un patrimoine immobilier (en propre ou en crédit-bail) sont réévalués.

La valorisation de ces actifs immobiliers peut être fondée sur des expertises immobilières récentes ou estimée sur la base d'une valeur de rendement.

- La filiale possède un patrimoine immobilier en propre :

La situation nette réévaluée est obtenue en substituant à la valeur nette comptable des biens immobiliers (y compris l'éventuel mali technique affecté) leur valeur réelle. Une plus ou moins-value est ainsi dégagée.

- La filiale possède un patrimoine immobilier financé par crédit-bail :

Dans ce cas, il est tenu compte à l'actif de la valeur réelle des biens immobiliers et au passif de la dette financière correspondante à hauteur du capital restant dû majoré le cas échéant du prix de levée d'option et du droit au bail.

- Cas d'une société holding :

Les capitaux propres d'une société holding détenant des titres de sociétés immobilières sont réévalués de la même façon ; les capitaux propres des filles sont réévalués comme indiqué ci-dessus et la valeur ainsi obtenue se substitue à la valeur nette comptable des titres de participation inscrite à l'actif du bilan de la mère.

Pour les filiales constituées sous forme de SNC, les statuts prévoient dans certaines conditions une affectation automatique des résultats (bénéfice ou perte). Dans ce cas, aucune dépréciation n'est comptabilisée même si les résultats de ces filiales sont fortement déficitaires.

5. Stocks

Néant.

6. Clients et comptes rattachés

Les créances sont inscrites pour leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée pour les clients représentant des risques de non recouvrement.



7. Trésorerie

Les valeurs mobilières de placement ont été valorisées à leur coût d'acquisition, ou à leur valeur économique si cette dernière lui est inférieure. Les moins-values potentielles font l'objet de provisions.

8. Provisions

Une provision est constatée en présence d'une obligation devant engendrer une sortie de ressources au bénéfice d'un tiers, sans contrepartie équivalente attendue de celui-ci. L'obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel, ou être implicite.

9. Fiscalité

TVA

La société n'a pas opté pour le régime de consolidation de recouvrement de TVA constitué par ITM Entreprises.

Impôts sur les bénéfices

L'impôt comptabilisé correspond à l'impôt exigible. Aucun impôt différé n'est comptabilisé.

Depuis le 1er janvier 2013, la société fait partie du Groupe Fiscal constitué par la Société Civile des Mousquetaires en application de l'Article 223-A et suivant du Code Général des Impôts.

La convention signée prévoit la disposition suivante "La centralisation des impôts sur la Société Mère ne devant ni léser, ni avantager les Sociétés Filiales, il a été décidé d'organiser les relations entre la Société Mère et les Sociétés Filiales de telle sorte que ces dernières se trouvent dans une situation comparable à celle qui aurait été la leur si elles étaient restées imposées séparément."

Un avenant à la convention d'intégration, entré en application sur l'exercice 2016, a toutefois introduit une dérogation temporaire aux principes généraux et réalloue aux filiales ayant bénéficié d'un abandon ou d'une subvention à caractère financier, la part de l'économie d'impôt réalisée par le groupe fiscal sur la neutralisation de cet abandon, plafonné à hauteur de l'impôt dû par chaque fille concernée. En cas de déneutralisation ultérieure au sein de l'intégration, cette réallocation partielle du boni d'intégration devra être restituée par la fille.

CICE et autres crédits d'impôts

L'entreprise bénéficie du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi calculé conformément à l'article 244 quater C du CGI aux taux de 6 %. Ce montant est comptabilisé au crédit d'un sous-compte dédié du compte 64 " Charges de personnel ".

10. Engagements hors bilan

Néant.



11. Autres informations

Les comptes de la société ALTIS sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale au sein de la société S.A.S. Les Mousquetaires, dont l'établissement principal est 1 Allée Des Mousquetaires 91070 Bondoufle, immatriculée au RCS Paris sous le numéro 789 169 323.



CFCAExpert
Comptable Audit Conseil
8 rue Faraday
64140 Bèze
05 59 72 13 60
www.cfcaexpert.fr

Note 3 : Notes sur le bilan

1. Immobilisations incorporelles

Variation des valeurs brutes

Néant

Variation des amortissements et dépréciations

Néant

2. Immobilisations corporelles

Variation des valeurs brutes

Données en k€	Montant au 31/12/2017	Acquisitions	Sorties et Autres flux	Montant au 31/12/2018
Terrains (dont mali techniques) et agencements des terrains	25 886	0	-15 771	10 115
Constructions	48 966	974	-40 085	9 854
Constructions sur sol d'autrui	4 130			4 130
Installations et agencements	41		-41	
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	96		-96	
Immobilisations corporelles en cours	1 167	33	-579	621
Avances et acomptes corporels	41		-41	0
Total	80 326	1 007	-56 613	24 720

Cession à SODALIS 2 de 8 immeubles.

Variation des amortissements et dépréciations

Données en k€	Montant au 31/12/2017	Acquisitions	Reprises Autres flux	Montant au 31/12/2018
Terrains et agencements	1 367	189	-736	819
Constructions	18 032	2 737	-14 597	6 172
Constructions sur sol d'autrui	1 600	177		1 777
Installations et agencements	41		-41	
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	96		-96	
Total	21 137	3 102	-15 470	8 769



CFCAExpert
Comptable Audit Conseil
8 rue Faraday
64140 Biltère
05 59 72 13 60
www.cfcaexpert.fr

3. Immobilisations financières

Variation des immobilisations financières

Données en k€	Montant au 31/12/2017	Acquisitions	Sorties Autres flux	Montant au 31/12/2018
Titres de participation	7 973			7 973
Créances rattachées à des participations	1 550	9 206		10 756
Intérêts sur créances rattachées	23	13		36
Autres titres immobilisés	52			52
Prêts	1 268		-21	1 247
Dépôts et cautionnements				
Autres immobilisations financières	40 507		-33 430	7 077
Total	51 373	9 219	-33 451	27 140

Dépréciations des immobilisations financières

Données en k€	Montant au 31/12/2017	Dotations	Reprises Autres flux	Montant au 31/12/2018
Titres de participation	7 973		-2 380	5 593
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total	7 973			5 593

Échéances des créances financières

Données en k€	Montant au 31/12/2018	Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an
Créances rattachées à des participations	10 756	10 756	
Prêts	1 247	123	1 124
Autres immobilisations financières	6 775	6 775	
Total	18 777	17 654	1 124



4. Actif circulant

Échéances des créances d'exploitation

Données en k€	Montant au 31/12/2018	Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an
Clients et comptes rattachés	6 434	6 434	
Personnel et comptes rattachés			
Etat, autres collectivités	133	133	
Groupe et Associés			
Autres débiteurs	61 546	61 546	
Total	68 113	68 113	

Les autres débiteurs sont constitués principalement de la créance sur la cession des 8 sites à SODALIS 2 (60 936k€).

Dépréciations des créances d'exploitation

Données en k€	Montant au 31/12/2017	Dotations	Reprises Autres flux	Montant au 31/12/2018
Clients et comptes rattachés	401	137	-205	333
Autres créances				
Total	401	137	-205	333



Produits à recevoir inclus dans les créances d'exploitation

Données en k€	Montant au 31/12/2018
Avances et acomptes versés sur commandes	153
Avoir à recevoir	54
Facture à établir	3 794
Autres produits à recevoir	424
Personnel et comptes rattachés	
État et autres collectivités publiques	58
Total	4 483

5. Trésorerie

Données en k€	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Disponibilités	966	443
VMP		
Total	966	443

6. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance de 166 k€ sont principalement composées de :

Données en k€	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Assurance Immeuble SECOIA	8		
Loyer BAC LOCIMA	41		
Assurance Dommage Ouvrage	116		
Total	166		

7. Ecarts de conversion - Actif

Néant.



8. Capitaux propres

Le capital social est constitué de 118 672 actions ordinaires d'une valeur nominale de 20 euros au 31 décembre 2018.

La société est contrôlée directement à hauteur de 100 % par la société SOFIDES.

Les capitaux propres ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

Données en k€	Montant au 31/12/2017	Affectation résultat 2017	Résultat 2018	Autres variations	Montant au 31/12/2018
Capital social	2 373				2 373
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	9 243				9 243
Écarts de réévaluation					
Réserve légale	237				237
Réserve statutaire	35 000				35 000
Autres réserves					
Report à nouveau	-4 210	380			-3 830
Résultat de l'exercice	380	-380	32 961		32 961
Total	43 024	0	32 961		75 985

9. Subvention d'investissement

Néant.

10. Provisions

Provisions réglementées

Néant.



Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

Données en k€	Montant au 31/12/2017	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montant au 31/12/2018
Provisions pour litiges					
Provisions pour garanties données aux clients					
Provisions pour pertes sur marché à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Provisions pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Provisions pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
Autres provisions pour risques et charges	2 877	289		-2 617	549
Total	2 877	289		-2 617	549

Dont dotations et reprises d'exploitations

Dont dotations et reprises financières

Dont dotations et reprises exceptionnelles 289 -2 617



11. Dettes

Dettes financières

Echéances des dettes

Données en k€	Montant au 31/12/2018	Echéance à moins d'un an	Echéance comprise entre un et cinq ans	Echéance supérieure à 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts auprès des établissements de crédit	8 441	2 491	5 951	
Dépôt et cautionnement	1 566			1 566
Dettes rattachées à des participations				
Autres dettes financières				
Découverts bancaires				
Total	10 008	2 491	5 951	1 566

Pour l'élaboration du tableau ci-dessus il a été considéré que les dettes financières avec les entreprises liées qui figurent sous la rubrique "Emprunts et dettes financières divers" étaient à moins d'un an dans tous les cas où il n'existe pas d'accord relatif aux dates de remboursement.

Autres dettes

Echéances des dettes

Données en k€	Montant au 31/12/2018	Echéance à moins d'un an	Echéance comprise entre un et cinq ans	Echéance supérieure à 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 138	1 138		
Dettes groupe	12 233	12 233		
Dettes fiscales et sociales	1 365	1 365		
Dettes sur immobilisations	181	181		
Autres dettes	4 971	4 971		
Total	19 888	19 888		

Les dettes groupe sont constituées principalement du compte courant d'intégration fiscale pour 12 233 k€.

Les autres dettes sont constituées principalement du Compte Courant à AGENTLAN qui a été repris à ITM Participations par ALTIS.



Charges à payer dans les dettes

Données en k€	Montant au 31/12/2018
Emprunts et dettes financières	23
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	695
Dettes fiscales et sociales	
Etat charges à payer	251
Autres dettes	
Total	969

Note 4 : Notes sur le compte de résultat

1. Résultat d'exploitation

Analyse du chiffre d'affaires par nature

Données en k€	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Prestations de services	7 166	8 226
Refacturations	3 539	2 472
Total	10 704	10 698



Analyse des autres achats et charges externes

Les charges d'exploitation sont composées entre autres

Données en k€	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Autres achats		-405
Sous-traitance		
Crédit-bail, locations et charges de copropriété	-2 442	-1 394
Entretiens et réparations	-11	-365
Assurances	-44	-43
Etudes, recherches et documentations	-60	0
Personnel extérieur à l'entreprise		
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	-472	-425
Publicité, publication et relations publiques		
Transports		
Déplacements		
Frais postaux et de télécommunications		
Services bancaires	-12	-11
Divers	-31	-31
Total	-3 070	-2 675



2. Résultat financier

Données en k€	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Produits de participation (dividendes)		
Résultat des SNC (bénéfices)	0	0
Produits des créances de l'actif immobilisé	338	1 512
Autres intérêts et produits assimilés	4	5
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 380	713
Total Produits financiers	2 722	2 230
Intérêts	-156	-200
Abandon de créances et subventions consenties		
Résultat des SNC (pertes)		
Dotations financières aux amortissements et provisions		-2 187
Autres charges financières		-712
Total Charges financières	-156	-3 099
Total	2 566	-869

Les reprises de provisions financières de 2 380 milliers d'euros correspondent aux reprises des provisions sur titres du PDV AGENTLAN.



3. Résultat exceptionnel

Données en k€	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Produits de cessions de titres		
Abandons de créances		
Produits divers	0	43
Produits des cessions d'actifs	77 760	437
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 646	338
Total Produits exceptionnels	80 406	818
Amendes et pénalités	-2	-62
Abandons de créances	-19	-4
Charges diverses exceptionnelles	-2	-384
Valeur nette comptable des titres cédés	-40 553	-491
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-1 032	-2 872
Total Charges exceptionnelles	-41 607	-3 813
Total	38 799	-2 995

Les Produits de cession correspondent à la vente à SODALIS 2 de 8 immeubles.



4. Fiscalité

Situation fiscale latente

K€	31/12/2017		Variation		31/12/2018	
	Base	Impôt	Base	Impôt	Base	Impôt
Subvention d'investissement						
Contribution Sociale de Solidarité des Stés						
Provisions non déductibles	154		-17		137	
Ecart de valeur liquidative sur OPCVM						
Autres différences temporaires						
Décalages certains ou éventuels	154		-17		137	
Déficits reportables	7 110		-7 110		0	
Moins-values LT						

IMPÔT EXIGIBLE	OUVERTURE	CLÔTURE
K€	2017	2018
Crédit d'impôts		
Impôt au taux normal de 33,1 /3%		12 236
Impôt au taux réduit		
IMPÔT EXIGIBLE (analyse par taux)		12 236
Impôt sur le résultat courant		1 382
Impôt sur résultat exceptionnel		10 855
IMPÔT EXIGIBLE (analyse par nature)		12 236



Note 5 : Autres informations

1. CICE

Le CICE au titre de l'année 2018 s'élève à 3 377€.

2. Effectif

La moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre est de :

	2018	2017
Cadres		
Agents de Maitrise		
Employés	2	2
Ouvriers		
Total	2	2

3. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes figurant au compte de résultat pour l'année 2018 d'un montant total HT s'élève à 28 k€

Cabinet	Certification des comptes	Autres missions
CFCA Expert	27 999,99€	

4. Rémunération des dirigeants

Néant.

5. Transactions effectuées avec les parties liées

Aucune information n'est donnée au titre des transactions conclues avec des parties liées dans la mesure où ces transactions ont été conclues à des conditions normales de marché.



6. Engagements hors bilan

Néant.

Annexe : Tableau des filiales et participations

TITRES DETENUS EN PLEINE PROPRIETE

Raison sociale	% de part.	En euros		En K euros			
		Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Prêts et avances consentis non encore remboursés	Capitaux propres	Chiffres d'affaire	Résultat
Filiales (plus de 50%)							
APPY	100%	1 073	0	2 294	-381	85	-271
AGENTLAN	100%	6 900	2 380	8 462	459	55 864	-1 319
Participations (10 à 50%)							
Points de Vente >10%							

